

DOSSIER DE PRESSE

Inauguration du Parc paysager de la Jarre (9^e)



Vendredi 14 février 2020 à 10h30
au théâtre du Centaure,
rue Marguerite de Provence (Marseille 9^e)

SOMMAIRE

1) INTRODUCTION

2) LE CONCEPT ARCHITECTURAL DU PARC

3) LE LABEL « ECOQUARTIER »

4) UN GRAND PROJET DE L'ANRU

5) FICHES PARTENAIRES

6) CONTACTS PRESSE

1) INTRODUCTION

Le Parc paysager de la Jarre, intégré dans le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) La Soude Les Hauts de Mazargues, piloté par Marseille Rénovation Urbaine, structure intégrée depuis à la Métropole-Aix-Marseille-Provence, **constitue l'espace vert public central d'un quartier en rénovation et en extension**. Situés entre l'avenue du même nom, le futur Boulevard urbain et le théâtre du Centaure, ces **20 000 m² de végétation méditerranéenne** (soit 2 hectares) offrent aux riverains un espace vert de détente avec de nombreuses activités de plein air.

La ville de Marseille, maître d'ouvrage de ces travaux, est le financeur principal à hauteur de 5 617 989 euros. L'agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) participe à hauteur de 662 067 euros, la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 295 262 euros, la Région Sud à hauteur de 122 153 euros, et le Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 122 153 euros.

Au-delà de sa vocation d'espaces d'échanges, de partage et de mixité sociale, le parc de la Jarre se veut être « une halte provençale » servant également de liaison entre différents quartiers. Pour cela, il intègre une voie douce formée par l'allée des calanques offrant une piste cyclable et piétonne.

Enfin, la création de ce 54ème parc s'inscrit pleinement dans **la démarche EcoQuartier portée par les acteurs et habitants** et récemment labellisé "quartier achevé". **Ce titre valorise des aménagements qualitatifs et durables pour les territoires**, il est porteur de nouveaux modes de vie.

2) LE CONCEPT ARCHITECTURAL DU PARC

La conception du projet Parc paysager de la Jarre s'est appuyée sur la concertation publique menée par l'association Robins des Villes et pilotée par la Métropole-Aix-Marseille-Provence. Elle a pris en compte les lignes essentielles d'aménagement des projets paysagers permettant à terme de prétendre à l'obtention du label EcoJardin.

Du grand verger aux aires de jeux

D'une superficie d'environ de 2 hectares, ce parc a été conçu de façon à **valoriser le passé agricole et l'histoire du site, à privilégier le vivre-ensemble et la participation du public**, et à favoriser son intégration dans un environnement en mutation prenant en compte l'installation du théâtre du Centaure. Le concept architectural de ce parc se dessine autour de deux axes :

- **Un premier espace valorise le passé maraîcher de ces anciennes terres agricoles marseillaises.** Au-delà des vestiges restaurés tels que les murs marseillais en pierres et le cabanon agricole, les essences plantées qui agrémenteront l'ensemble de ce jardin offriront aux usagers un spectacle différent au fil des saisons.

Dans le verger, les amandiers annonceront le printemps à travers leur floraison précoce suivie des autres fruitiers tels que des abricotiers ou des pêchers. L'été et l'automne seront synonymes de récoltes : le verger offrira ses fruits et les vignes palissées le long d'un muret ensoleillé, leurs grappes de raisins bien mûrs.

Au centre, des plates-bandes colorées et fleuries composées d'essences comestibles et autres plantes médicinales permettent de se familiariser avec leurs vertus et usages. Cette promenade rappelle le rôle et les cycles de la nature, à l'ombre d'allées et d'esplanades ombragées.

- **Un second espace organisé autour d'une grande prairie centrale proposera des activités ludiques et sportives** (aires de jeu, agrès de fitness...) Cet espace aux lignes plus souples offre une transparence sur les activités du théâtre du Centaure qui propose, autour de ces zones de détente, le spectacle des magnifiques chevaux trotant sur le paddock sécurisé.

L'eau, source d'inspiration

Une des thématiques incontournables et communes à l'ensemble du parc reste celle de l'eau. Ressource première de la nature et de l'Homme, l'eau brute est puisée dans le canal de Marseille qui longe le parc. Afin de rappeler son rôle essentiel, elle souligne l'esplanade, les massifs, les allées et alimentera des tables d'eau, fontaines et rigoles permettant ainsi d'offrir de la fraîcheur lors des journées ensoleillées.

Pour s'inscrire dans le cycle de la nature, ce n'est pas uniquement une utilisation ornementale de l'eau qui sera déployée, mais bien une utilisation en tant que ressource naturelle puisqu'**elle sert de réserve pour irriguer l'ensemble des végétaux du parc.**

Pour préserver cette ressource si précieuse, le choix de la palette végétale composée d'essences méditerranéennes s'est orienté vers des végétaux économes en eau, qui ne viendront pas déséquilibrer le fonctionnement du site naturel classé qu'est le Parc national des Calanques.

C'est ainsi tout le savoir-vivre méditerranéen qui est rendu possible dans ce parc. Au-delà de sa vocation d'espace d'échanges, de partage et de mixité sociale, **ce parc paysager permet également de liaison entre différents quartiers.** Il intègre la voie douce formée par l'allée des Calanques (ex avenue de la Jarre) **avec une piste cyclable et piétonne permettant de relier les plages du Prado aux portes des Calanques et de rejoindre le futur Boulevard Urbain Sud.**



Un projet pour la Serre du Parc de la Jarre

L'ancienne serre (orangerie) de 300 m² est juxtaposée à une bastide privée du XIX^e siècle, d'un côté et, au futur parc de la Jarre de l'autre. Elle présente, par sa façade néo-gothique un réel intérêt patrimonial. En 2009 elle a été rachetée par la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'aire Marseillaise (Soleam) dans le cadre de la concession d'aménagement de la Zone d'aménagement concerté (ZAC).

Au regard de son caractère remarquable et de son emplacement stratégique, **la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont souhaité valoriser les lieux et porter une dynamique parallèlement à la création du parc** dans le cadre du Projet de rénovation urbaine.

MRU a porté fin 2016 un appel à idées pour faire émerger un projet et contribuer à la vie et à l'animation du quartier. Animé par Robins des Villes et Yes We camp, **cet appel à idées a suscité beaucoup d'enthousiasme auprès des acteurs locaux et de la population, puisque 14 projets ont été déposés et exposés.**

Un diagnostic économique et architectural se poursuit en vue d'amorcer le programme de travaux de réhabilitation de la serre qui pourrait favoriser l'émergence de cet équipement public en plein cœur de la ZAC.

3) LE LABEL « ECOQUARTIER »

Depuis 2011, le quartier des Hauts-de-Mazargues est engagé dans une démarche de labellisation ÉcoQuartier, décerné par le ministère de la Cohésion des territoires. Il s'agit d'un **dispositif de suivi de la qualité du projet et de sa pérennité**. Ce processus de longue haleine récompense en quatre étapes les avancements du projet depuis les intentions, jusqu'aux résultats avérés. Le projet urbain qui s'inscrit dans cette démarche de qualité doit prendre **20 engagements qui mettent en avant les principes de développement durable**, adaptés à son contexte et ses enjeux.

En 2015, l'étape 2, celle de l'évaluation de la phase chantier, a été validée. En décembre 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'ensemble de ses partenaires ont obtenu l'étape 3, « l'ÉcoQuartier livré », **valorisant ainsi un projet urbain exemplaire et de qualité**. Un résultat d'autant plus remarquable qu'il s'inscrit dans un projet de renouvellement urbain conventionné avec l'Anru.

Le ministère a particulièrement souligné les points forts de l'EcoQuartier Parc des Calanques :

- Un projet élaboré collectivement avec et pour les habitants et inscrit dans le long terme pour améliorer significativement la qualité de vie,
- Un traitement des questions d'économie d'énergie dans le cadre des réhabilitations et des constructions neuves,
- Une implication exemplaire des différents acteurs (associations, habitants, bailleurs,...),
- Des espaces publics lisibles et aménagés permettant de reconnecter les morceaux de ville au Parc National des Calanques.

L'EcoQuartier remplit ainsi une série d'objectifs économiques et sociaux, mais répond également à de multiples enjeux environnementaux. La démarche EcoQuartier caractérise ainsi ce périmètre dont l'aménagement a été pensé en respectant les principes du développement durable, pour le bien-être des habitants.



4) UN GRAND PROJET ANRU

Depuis 2003, la ville de Marseille et ses partenaires (Département, Région, Métropole, bailleurs sociaux) ont déployé un large programme avec l'appui de l'Agence régionale pour la rénovation urbaine (Anru). **Plus d'un milliard d'euros a été engagé dans 14 projets sur tout le territoire marseillais, dont 13 dans les seuls quartiers Nord.** Marseille compte ainsi parmi les plus importants chantiers français de renouvellement urbain.

Le PRU La Soude - Hauts de Mazargues, contractualisé avec l'Anru en 2011, est situé à l'extrême sud de la cité phocéenne, dans un paysage exceptionnel adossé aux Calanques. Sur ce site se côtoient des formes d'occupation très contrastées : logement social (66%), copropriétés privées, lotissements repliés en îlots impénétrables, zones d'activités et espaces en déshérence.

L'ambition du PRU est de **créer les conditions de désenclavement et de mixité**. Le projet entend profiter de la création programmée d'une infrastructure majeure : le Boulevard Urbain Sud (BUS), et le changement d'image offert par la création du Parc national des Calanques.

A partir de ces atouts, le projet intègre, tant pour l'espace public, - parcs et chemine-ments-, que pour les constructions neuves et les réhabilitations, des préoccupations de développement durable. **Il s'inscrit logiquement dans une démarche d'EcoQuartier.**

Ce projet urbain est atypique par rapport aux opérations habituellement subventionnées par l'Anru. En effet, il propose peu de démolitions de logements sociaux et prévoit **d'améliorer le fonctionnement urbain en aménageant des terrains délaissés**. **Il facilite la mixité sociale** grâce à des programmes d'accession à la propriété attractifs et innovants, notamment par leur qualité environnementale.

Un processus de concertation ambitieux a été mise en œuvre dès le début du projet qui a permis d'inscrire les acteurs institutionnels dans un dialogue permanent avec les habitants et les associations et a entraîné **une forte participation des habitants et usagers**.

UN PROJET DE VÉGÉTALISATION AU CŒUR DE L'ÉCOQUARTIER DES CALANQUES



La Métropole Aix-Marseille-Provence poursuit son action visant à végétaliser la ville pour améliorer le cadre de vie des habitants et préserver la biodiversité.

Une dynamique de végétalisation

Le retour de la nature en ville tient un rôle fondamental dans les projets de requalification et d'aménagement conduits par la Métropole. Proposant 2 hectares de végétation méditerranéenne et une voie douce piétonne et cyclable, le parc de la Jarre en est le parfait exemple.

S'inscrivant dans une démarche écologique et responsable afin de lutter contre les îlots de chaleur, la Métropole Aix-Marseille-Provence a entamé une nouvelle dynamique de végétalisation de l'espace public notamment dans le cadre de l'opération Marseille Change.

Une volonté de préserver la biodiversité

Dans le cadre de l'Agenda environnemental, porté conjointement avec le Département des Bouches-du-Rhône, et de son projet de Plan Climat Air Energie, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage pour la préservation de la biodiversité. Cette démarche figure comme l'une des grandes priorités en prenant appui notamment sur les espaces naturels du territoire et en sensibilisant les citoyens aux pratiques respectueuses de nos écosystèmes. L'Atlas métropolitain de la biodiversité, en cours de réalisation, permettra d'évaluer les actions menées et de suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces. Et notamment les espèces endémiques des calanques marseillaises telles que le pin d'Alep, l'astragale de Marseille, l'oursin diadème, le corail rouge ou l'aigle de Bonelli.



2020, l'appel de la nature

Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, qui se déroulera à Marseille en juin 2020, devrait attirer 100 000 visiteurs grand public et rassembler entre 10 000 et 12 000 congressistes.

La tenue de cet événement constitue une formidable opportunité pour le territoire provençal et se concrétisera, dans les prochaines semaines, par le lancement d'un programme d'actions visant à renforcer les efforts de protection de la biodiversité et de l'environnement, qui s'inscrira dans la thématique commune de l'année « 2020, l'appel de la nature. »

CONTACTS PRESSE

Responsable du Service Presse : Stéphane GIREAU

04 91 99 79 97 - stephane.gireau@ampmetropole.fr

Marjorie PIRAS

04 91 99 79 48 - marjorie.piras@ampmetropole.fr

Inauguration du Parc de la Jarre

La Région investit pour l'amélioration du cadre de vie des Marseillais

« La réalisation du Parc de la Jarre, qui complète le Projet de Rénovation Urbaine de la Soude - Hauts-de-Mazargues, s'inscrit pleinement dans notre ambition d'améliorer le cadre de vie des habitants de notre région via le Plan Climat régional, une COP d'avance. Nous prévoyons ainsi de planter 200 000 arbres en ville ou encore d'imposer 20% d'espaces verts dans les projets d'aménagement urbain. En favorisant le retour de la végétation dans nos villes, nous offrons un cadre de vie plus sain aux citoyens et nous luttons contre les effets du réchauffement climatique » indique Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président de Régions de France.

La Région Sud porte l'ambition d'un aménagement et d'un développement équilibrés et solidaires de son territoire au plus proche des attentes de ses habitants, qu'ils soient ruraux ou urbains. Ainsi, elle soutient les Projets de Rénovation Urbaine (PRU) en Provence-Alpes-Côte d'Azur et s'est engagée dans 26 conventions sur son territoire, dont 14 PRU situés à Marseille. Ces derniers contribuent à la transformation significative de quartiers concernés, avec notamment des travaux de désenclavement, de rénovation des bâtiments et des logements et une nouvelle dynamique économique. Ils permettent notamment un aménagement des espaces extérieurs, mais également une amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants, et de leur sécurité. Ils rejoignent ainsi les objectifs régionaux de son Plan Climat et de ses programmes de soutien aux projets d'aménagement des collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans le cadre du PRU de la Soude - Hauts de Mazargues porté par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), la Région Sud participe au projet du Parc paysager de la Jarre à hauteur de 122 153 € et finance le PRU dans son ensemble à hauteur de 3,2 M€.

6) CONTACTS PRESSE

Contacts

Attachés de presse :

Hugo GIUSTI

hgiusti@marseille.fr

04 91 14 65 22

Lorène PRUDHOMME

lprudhomme@marseille.fr

04 91 14 64 36

Responsable du service presse :

Charlène GRIMAUD - 04 91 14 64 25

cgrimaud@marseille.fr

Responsable adjoint du service presse :

Anthony GIORDANO - 04 91 14 64 37

agiordano@marseille.fr